

MASTER I SCIENCES DE L'ÉDUCATION

FORMATION PRESENTIEL
(Formation Initiale et Formation Continue)

➤ INSERTION FORMATION

Responsable du tronc commun : Laurence COSTES
Responsable du parcours : Philippe SEMENOWICZ
Gestionnaire de scolarité : Carole PRIGENT

SOMMAIRE

CANDIDATURES ET INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES	4
PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LE MASTER	7
CALENDRIER	10
ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS	11
UE 1 - Transformations et mutations éducatives et sociales I	12
UE 2 - Pratiques de la recherche I - Méthodologie de l'enquête	21
UE 3 - Langages et outils professionnels I	23
UE 4 - Contextes et environnements professionnels	26
UE 5 - Contextes et environnements territoriaux	28
UE 6 - Séminaire de pré-spécialisation	32
UE 7 - Pratiques de la recherche II	36

CANDIDATURES ET INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

CANDIDATURES

Sont admis sur dossier de candidature :

Les titulaires d'un BAC +3.

Les étudiants concernés doivent postuler par le biais de l'application « e-candidat » sur le site Internet de l'UPEC : <https://candidatures.u-pec.fr/>.

Sont admis sur étude du dossier par la Validation des Acquis et de l'Expérience (V.A.E/V.A.P) :

Les personnes qui ne justifient pas de ce niveau d'étude mais dont l'expérience professionnelle est en rapport avec le monde éducatif.

Les conditions requises sont renseignées sur le site de l'UPEC.

Pour la V.A.E :

http://www.u-pec.fr/adulte-en-reprise-d-etudes/vae/la-validation-des-acquis-de-l-experience-decret-2002--340362.kjsp?RH=FOR_VAE

Pour la V.A.P :

http://www.u-pec.fr/adulte-en-reprise-d-etudes/vae/la-validation-des-acquis-professionnels-decret-1985--340357.kjsp?RH=FOR_VAE

Les dossiers sont disponibles au Service Commun d'Education Permanente et des Partenariats Entreprises (SCEPPE) :

Bâtiment i3, niveau dalle
Campus Centre - Bureau 17
61, avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil Cedex
+33 (0)1 45 17 12 30
fc-sceppe@u-pec.fr

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

Inscription administrative en ligne pour :

- les étudiants inscrits à l'UPEC pour l'année universitaire 2017/2018
- les étudiants qui ont déposé leur candidature en ligne par le biais d'« e-candidat »

Les inscriptions en ligne pourront se faire à partir du 9 juillet 2018.

Inscription administrative en présentiel pour :

- les étudiants étrangers (DAP, Campus France)
- les anciens étudiants de l'UPEC non-inscrits en 2017/2018

Le retrait du dossier d'inscription se fera à partir du 9 juillet 2018 auprès du bureau d'accueil de l'UFR des Sciences de l'Education et Sciences Sociales (bureau 613) sur présentation des justificatifs d'acceptation d'inscription dans ce master.

L'étudiant devra ensuite se présenter pour son inscription à la date du rendez-vous qui lui sera fixée sur son dossier à cette adresse :

SIOE
Bureau des inscriptions - Bâtiment I, niveau 0
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil Cedex

Inscription des stagiaires relevant de la Formation Continue :

Les personnes concernées doivent dans un premier temps prendre contact avec :

Hamid KEBBICHE
Gestionnaire de la Formation Continue
Immeuble Pyramide, bureau 603, 6^{ème} étage
+33 (0)1 45 17 44 92
hamid.kebbiche@u-pec.fr

Dans un second temps, le retrait du dossier d'inscription se fera au bureau 614 de la scolarité auprès de :

Carole PRIGENT
Gestionnaire de scolarité
Immeuble Pyramide, bureau 614, 6^{ème} étage
+33 (0)1 45 17 44 66
carole.prigent@u-pec.fr

Les étudiants salariés ou relevant de la formation continue peuvent bénéficier du dispositif TER « Travailler, Etudier, Réussir » :

Ce dispositif mis en place à l'UFR a pour objectif de faciliter l'intégration des publics spécifiques dans l'enseignement supérieur en favorisant l'égalité des chances.

Vous pouvez ainsi être accompagné individuellement pour la réussite de votre cursus par un enseignant dont la démarche pédagogique est ancrée sur la valorisation des acquis professionnels.

Il est possible également de participer à des séances de partage de pratiques et d'aide à la réussite et bientôt d'accéder à un site Web interactif d'aide à la réussite universitaire.

Pour bénéficier de ce dispositif, veuillez prendre contact avec le service de Formation continue de l'UFR, bureau 603.

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES

Les inscriptions pédagogiques en Master se font en ligne à partir de l'espace numérique : <https://e-campus.u-pec.fr/upecnumerique/>.

La date de début d'inscription vous sera communiquée lors de la réunion d'accueil et d'information du 17 septembre 2018.

L'inscription dans un parcours devra être effectuée au moment de l'inscription pédagogique. Elle sera définitive et obligatoire pour les deux semestres.

Pour les étudiants français :

Les étudiants de l'UPEC peuvent effectuer une mobilité internationale dans le cadre de leur cursus universitaire.

Pour obtenir de plus amples informations sur les séjours d'études (Erasmus +, CREPUQ, MICEFA...) ou encore sur les stages à l'international, veuillez prendre contact avec Alina CORNEA-PECHEREAU.

Pour les étudiants étrangers :

Les étudiants étrangers qui suivent des cours pour un ou plusieurs semestres dans notre Université, doivent prendre contact avec Alina CORNEA-PECHEREAU.

Attention : pour les étudiants étrangers qui viennent dans le cadre du programme Erasmus +, il est possible de recevoir une évaluation spécifique.

Pour cela, ils doivent pour chaque cours suivi, rencontrer le professeur responsable et convenir avec lui du mode d'évaluation.

Ils peuvent aussi choisir de partager le même type d'évaluation que tous les étudiants.

Dans ce cas, les mêmes critères leur seront appliqués.

Alina CORNEA-PECHEREAU
Chargée des Relations Internationales
Immeuble Pyramide, bureau 605, 6^{ème} étage
+33 (0)1 45 17 44 75
alina.cornea-pechereau@u-pec.fr

PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LE MASTER

OBJECTIFS DU MASTER

La mention « Sciences de l'Education » est structurée autour d'un tronc commun tout au long du M1 et du M2 et de quatre parcours :

- ➔ **Animation et Education Populaire**
- ➔ **Insertion Formation**
- ➔ **Intervention Sociale**
- ➔ **Expertise, Ingénierie et Projets Internationaux**

La mention de Master « Sciences de l'Education » repose sur un tronc commun tout au long du M1 et du M2, et ce, pour tous les parcours.

Les unités d'enseignement visent à maîtriser :

- les transformations et mutations éducatives et sociales
- les contextes professionnels et les environnements territoriaux
- les méthodologies de recherche, d'enquêtes, de projets
- les langages et outils professionnels
- le pilotage d'organisation

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Le Master se compose d'Unités d'Enseignement (UE) elles-mêmes composées d'Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignements (ECUE).

Les notes se compensent entre les ECUE à l'intérieur des UE, et entre les UE à l'intérieur des semestres.

Le calcul de la compensation intervient au moment de la délibération finale.

Les UE et ECUE acquis en totalité sont capitalisés pour les réinscriptions ultérieures sous réserve du maintien de leur contenu.

Tout dossier, rapport, note de synthèse devra être mis dans le casier de l'enseignant ou leur être remis directement.

Pour la seconde session (examen de rattrapage), les résultats sont disponibles individuellement sur le site, via votre espace numérique e-campus après la délibération du jury.

Il n'y aura pas d'affichage du PV de jury comme le précise la réglementation.

Les étudiants concernés doivent prendre contact avec le responsable de l'ECUE pour définir ce qu'ils auront à valider sauf si un partiel est prévu.

Les étudiants en régime dérogatoire doivent OBLIGATOIREMENT prendre contact avec les enseignants au mois de septembre 2018.

Aucun polycopié de cours n'est édité.

Quelques cours seront mis en ligne sur le site de l'Université.

REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS DU MASTER

L'étudiant obtient l'année quand la note finale est supérieure ou égale à 10.

REGIMES SPECIAUX D'ETUDES, REGIMES DEROGATOIRES

cf. article 18 de l'arrêté du 23 avril 2002)

Le bénéfice d'un régime spécial d'études, est accordé en fonction de la liste établie par les textes. La demande doit être faite au plus tard trois semaines après le début des enseignements du semestre, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au directeur des études. Les salariés, eux devront présenter un contrat de travail établissant cette qualité.

Pour tout étudiant la règle générale est le contrôle continu.

Seules les personnes salariées justifiant d'une activité salariée de 12h par semaine seront autorisées à s'inscrire partiellement ou totalement au contrôle terminal, pour les enseignements auxquels elles ne peuvent assister en raison de leur activité salariée.

La demande devra être effectuée, lors de l'inscription pédagogique, au plus tard 3 semaines après le début des enseignements, délai de rigueur.

CONTROLE DE L'ASSIDUITE

Les TD sont obligatoires, au-delà de 20% d'absence, l'étudiant se verra attribuer la note de 0 au contrôle continu pour la matière concernée, ceci même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu.

Les étudiants doivent émarger sur une feuille de présence à chaque TD.

Le relevé des absences est effectué par l'enseignant sur la base de ce document.

En cas d'absence à une épreuve d'examen terminal, et ce quel que soit le statut de l'étudiant (régime général ou régime dérogatoire), **l'étudiant sera considéré comme défaillant à l'épreuve en question.**

CALENDRIER ET ORGANISATION DES DEUX SESSIONS

La première session :

Elle se déroule sous la forme d'épreuves de contrôle continu, de contrôle terminal, ou dans des combinaisons associant ou non les deux formes de contrôle.

La deuxième session (rattrapage) :

La deuxième session est organisée à l'issue des semestres pairs en juin sauf cas particuliers à étudier lors du vote des calendriers des composantes.

Les convocations aux examens se font par voie d'affichage sur le site Internet de l'Université, ou sur les panneaux installés dans le couloir de la scolarité.

Les résultats sont disponibles individuellement sur le site, via votre espace numérique « e-campus » après la délibération du jury.

L'étudiant n'est pas autorisé à se représenter à des UE ou ECUE validés directement ou par compensation.

REPORT DES NOTES DE 1^{ERE} SESSION

Pour la deuxième session, l'étudiant choisit les UE ou les ECUE non validés qu'il souhaite rattraper. Il se verra attribuer la meilleure des deux notes obtenues en 1ère ou 2ème session pour le calcul définitif à l'issue de la deuxième session.

La note de première session lui est automatiquement attribuée pour les UE ou ECUE auxquels il ne s'est pas présenté au rattrapage.

DUREE DE CONSERVATION DES ACQUIS

Les Unités d'Enseignement (UE) ou Eléments constitutifs d'unités d'enseignement (ECUE) sont capitalisables sans limitation de durée, mais en cas d'interruption, puis de reprise d'études, l'étudiant se trouve dans une situation de validation des études supérieures : les règles de prise en compte d'UE ou d'ECUE validés s'appliquent en fonction du parcours visé, de la date de validation de l'UE ou de l'ECUE et de l'éventuelle nécessité d'une actualisation des connaissances.

DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

Afin de donner un maximum d'efficacité à la deuxième session, un dispositif pédagogique d'accompagnement est mis en place lors de la consultation des copies. De manière générale, il est vivement recommandé aux étudiants défaillants de prendre connaissance des remarques des enseignants, et des annotations consignées sur leurs copies. Les dates de consultation des copies, qui ont lieu suite aux résultats, sont listées sur le site Internet et dans le couloir de la scolarité.

MODALITES DE COMPENSATION ENTRE LES SEMESTRES

Une compensation a lieu sur les deux semestres du cursus de la première année du Master.

LUTTE CONTRE LE PLAGIAT

Il est rappelé que, selon le Code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur (ou de ses ayants droits ou ayants cause) est illicite. Seule la citation est tolérée, dûment référencée.

Plagier équivaut à recopier sans indiquer ses sources ou à paraphraser des propos sans en indiquer les références dans le corps du texte, en les faisant passer pour siens.

Ne vous laissez pas tenter par cette solution : il s'agit d'un vol intellectuel, d'une fraude à un examen universitaire et sanctionnée comme telle. En cas de reproduction, il convient donc de citer le texte entre guillemets; en cas de paraphrase, il faut indiquer à la fin du paragraphe la source de l'idée.

Pour plus de détails : <http://www.compilatio.net/fr/prevention/conseils/>.

Il est à noter que l'Université Paris-Est Créteil dispose d'un logiciel anti-plagiat utilisable par le biais de sa plateforme EPREL.

ALLEGEMENTS DE FORMATION

Les étudiants peuvent bénéficier d'un allègement de formation en fonction des diplômes obtenus antérieurement selon une grille d'allègement approuvée par l'Université.

Lorsque les étudiants bénéficient d'un allègement de formation la note de 10 leur est attribuée.

La demande, dûment justifiée, devra être déposée au moment des inscriptions pédagogiques au service de la scolarité de l'UFR, au plus tard 3 semaines après le début des enseignements, délai de rigueur.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

UE 1 - Transformations et mutations éducatives et sociales I

Cours commun, parcours « IF », « IS », « AEP » et « EIPI »

ECUE 1.1 Mutations de l'action publique	18h CM	2 ECTS
ECUE 1.2 Analyses sectorielles de politiques publiques	45h CM	5 ECTS
ECUE 1.3 Analyse des politiques et des programmes d'organismes internationaux	9h CM	1 ECTS
ECUE 1.4 Diversité et approches interculturelles	9h CM	1 ECTS

UE 2 - Pratiques de la recherche I - Méthodologie de l'enquête

ECUE 2.1 Méthodologie	12h TD	1 ECTS
ECUE 2.2 Techniques d'enquête	18h TD	2 ECTS

UE 3 - Langages et outils professionnels I

ECUE 3.1 Langues niveau I	24h TD	2 ECTS
ECUE 3.2 TICE	24h TD	2 ECTS
ECUE 3.3 Outils de préprofessionnalisation	24h TD	2 ECTS

UE 4 - Contextes et environnements professionnels

ECUE 4.1 Analyse du travail, des organisations	24h TD	3 ECTS
ECUE 4.2 Découverte des milieux professionnels	24h TD	3 ECTS

UE 5 - Contextes et environnements territoriaux

ECUE 5.1 Contextes institutionnels	18h TD	3 ECTS
<i>Dont 9h de cours commun, parcours « IF », « IS », « AEP » et « EIPI »</i>		
ECUE 5.2 Séminaire Europe I	18h TD	3 ECTS
<i>Cours commun, parcours « IF », « IS », « AEP » et « EIPI »</i>		

UE 6 - Séminaire de pré-spécialisation

ECUE 6.1 Séminaire « Insertion Formation »	60h TD	9 ECTS
ECUE 6.2 Séminaire de recherche et à caractère professionnel	24h TD	3 ECTS

UE 7 - Pratiques de la recherche II

ECUE 7.1 Etude de terrain	54h TD	9 ECTS
ECUE 7.2 Note de problématique	54h TD	9 ECTS

UE 1 - TRANSFORMATIONS ET MUTATIONS EDUCATIVES ET SOCIALES I

Cours commun, parcours « IF », « IS », « AEP » et « EIPi »

ECUE 1.1 Mutations de l'action publique

Enseignant responsable : Dominique ARGOUD (argoud@u-pec.fr)

Intervenant : Dominique ARGOUD

18h CM

CONTENU

Nous analyserons les mutations de l'action publique sous un angle d'analyse sociologique.

En l'occurrence, nous regarderons comment un certain nombre de mutations sociétales peuvent avoir des répercussions très concrètes sur les dispositifs publics existants.

Ainsi, dans les pays industrialisés, la vie sociale s'est structurée autour de trois âges et temps sociaux : la formation (la jeunesse), le travail (la maturité), la retraite (la vieillesse).

Or, aujourd'hui, une telle organisation du cycle de vie est déstabilisée car l'individu est amené à s'affranchir partiellement des normes sociales guidant son parcours de vie, pour se construire lui-même sa propre trajectoire de vie.

Cette évolution majeure, qui a aussi des conséquences sur le rapport des individus au temps et au territoire, oblige les politiques publiques à tenter de s'adapter à cette nouvelle réalité.

Dans cette perspective, nous analyserons le succès actuel de la notion de « parcours » dans les dispositifs publics.

BIBLIOGRAPHIE

- Beck (U.), La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité. Aubier, 2001 (1986).
- Cavalli (S.), « Modèle de parcours de vie et individualisation. Un état du débat », *Gérontologie et Société*, n°123, décembre 2007, p.55-69.
- Gaudin (J.-P.). Pourquoi la gouvernance ? Presses de Sciences Po, 2002.
- Giddens (A.), Les conséquences de la modernité. L'Harmattan, 1994.
- Informations sociales, Temps sociaux : concordances et discordances, n°153, mai-juin 2009.

ECUE 1.2 Analyses sectorielles de politiques publiques

Enseignant responsable : Cédric FRETIGNE (cedric.fretigne@u-pec.fr)

45h CM

1.2 - La formation

Enseignant responsable : Cédric FRETIGNE (cedric.fretigne@u-pec.fr)

Intervenant : Cédric FRETIGNE

9h CM

CONTENU

Alors que la formation est socialement investie de finalités multiples, parmi lesquelles l'accroissement de la compétitivité des organisations productives, la « lutte contre le chômage » ou le développement de l' « employabilité » des salariés, l'objectif de cet enseignement est double :

1. Faire retour sur les enjeux sociopolitiques afférents à cette mobilisation tous azimuts de la formation.
2. Discuter des effets tangibles de cet investissement dans la formation (au niveau sociétal, des organisations productives et des individus).

BIBLIOGRAPHIE

- Brucy G., Caillaud P., Quenson E., Tanguy L. (2007), Former pour réformer. Retour sur la formation permanente (1945-2004), Paris, La Découverte coll. «Recherches», 272 p.
- Frétigné C. (2004), Une formation à l'emploi ?, Paris, L'Harmattan coll. « Savoir et formation », 388 p.
- Frétigné C. (2007), L'appétence pour la formation. Une entreprise de rationalisation du flou, Paris, Michel HOUDIARD Éditeur coll. « Essais », 106 p.
- Frétigné C. (2013), Ce que former des adultes veut dire, Paris, Publibook coll. « Sciences sociales », 94 p.
- Ghaffari S. et Podevin G. éds (2008), Le Congé Individuel de Formation. Un droit national, des réalités territoriales, Préface de C. DUBAR, Rennes, PUR coll. « Des sociétés », 171 p.
- Giret J.-F., Lopez A., Rose J. éds (2005), Des formations pour quels emplois ?, Paris, La Découverte coll. « Recherches », 389 p.
- Laot F. F. et de Lescure E. éds (2008), Pour une histoire de la formation, Paris, L'Harmattan coll. « Histoire et mémoire de la formation », 137 p.

1.2 - L'insertion

Enseignant responsable : Philippe SEMENOWICZ (philippe.semenowicz@u-pec.fr)

Intervenant : Philippe SEMENOWICZ

9h CM

CONTENU

Après avoir dressé un panorama général des différentes structures intervenant dans le domaine de l'insertion, l'objet de l'enseignement est de présenter les principales analyses théoriques qui ont été faites de ce secteur. On peut classer ces recherches en trois grandes catégories :

- les approches en termes de traitement social du chômage
- les approches en termes d'intermédiation
- les approches en termes de gestion des mobilités

Chacune de ces approches sera présentée successivement durant le cours.

BIBLIOGRAPHIE

- BARON C., BUREAU M.C., LE DANTEC E., NIVOLLE P. (1994), « Les intermédiaires de l'insertion », CEE, Paris, Dossier n°1, Nouvelle Série, mai.
- BONVIN J.M., FARVAQUE N. (2007), « L'accès à l'emploi au prisme des capacités, enjeux théoriques et méthodologiques », *Formation emploi* n°98, pp. 9-23.
- CASTRA D. (2003), *L'insertion professionnelle des publics précaires*, PUF, Paris.
- DUVOUX N. (2009), *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, PUF, Paris.
- EBERSOLD S. (2001), *La naissance de l'inemployable ou l'insertion aux risques de l'exclusion*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- GAZIER B. (2003), *Tous "sublimes" : vers un nouveau plein emploi*, Flammarion, Paris.
- MAUGER G. (2001), « Les politiques d'insertion : une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°136-137, pp. 5-14.
- WUHL S. (1996), *Insertion : les politiques en crise*, PUF, Paris.

1.2 - Animation et éducation populaire

Enseignant responsable : Audrey BAUDEAU

Intervenant : Audrey BEAUDEAU

9h CM

CONTENU

Comment compter, identifier, situer et former les «animateurs» qui, aux marges du système scolaire, encadrent et éduquent un public varié ?

En dépit de la fréquente précarité de leur emploi, les animateurs, dont le travail s'articule avec l'engagement militant, prétendent favoriser les compétences sociales et civiques de leurs publics.

Ne contribuent-ils pas ainsi à redéfinir les frontières de l'école et des savoirs ?

Ces professionnels d'un genre nouveau ne sont-ils pas symptomatiques du changement des modes d'intervention de l'état social ?

BIBLIOGRAPHIE

- Francis Lebon, Emmanuel de Lescure, L'éducation populaire au tournant du 21^e siècle, à paraître.
- Jérôme Camus, Francis Lebon, Regards sociologiques sur l'animation, Paris, La Documentation française, 2015.

1.2 - Education

Enseignant responsable : Nicolas DIVERT (nicolas.divert@u-pec.fr)

Intervenant : Nicolas DIVERT

9h CM

CONTENU

L'éducation focalise les regards et suscite de multiples avis, chacun ayant une opinion sur ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être mais aussi ce qu'elle était.

Nourries par de nombreux indicateurs et diverses comparaisons, ces positions ne peuvent pas être saisies si les ambitions qu'elle affiche ou les attentes qu'elle suscite sont écartées.

Malgré les transformations profondes auxquelles elle a dû et doit constamment faire face, l'éducation génère d'importantes critiques.

L'éducation ne peut se réduire à l'école mais toutes les deux sont notamment l'œuvre d'une histoire sociale et politique que nous essayerons d'aborder dans ce cours.

A partir de l'appréhension de thèmes tels que l'orientation, les diplômes, la carte scolaire ou les curricula, nous replacerons dans leur contexte ces questions devenues récurrentes et nous verrons les problématiques contemporaines qu'elles soulèvent, en France mais aussi dans d'autres pays.

BIBLIOGRAPHIE

- Anyon J., 1980, « Social Class, and the Hidden Curriculum of Works », *Journal of Education*, 162, n° 1, p. 67-92.
- Bernstein B., 1996, *Pedagogy, Symbolic Control and Identity: Theory, Research and Critique*, London, Taylor & Francis.
- Glasman Dominique, Oeuvrard Françoise, 2004, *La déscolarisation*, Paris, La Dispute.
- Isambert-Jamati V., 1969, « Une réforme des lycées et collèges. Essai d'analyse sociologique de la réforme de 1902 », *L'Année sociologique*, 3^e série, vol. 20, p. 9-60.
- Lelièvre Claude, 1990, *Histoire des institutions scolaires (depuis 1789)*, Paris, Nathan.
- Millet Mathias, Moreau Gilles (dir.), 2011, *La société des diplômes*, Paris, La Dispute.
- Prost Antoine, 1992, *Education, société et politiques*, Paris, Seuil.
- Robert André, 1993, *Système éducatif et réformes*, Paris, Nathan.
- Tanguy L., 1983, « Savoirs et rapports sociaux dans l'enseignement secondaire en France », *Revue française de sociologie*, vol. 24, 2, p. 227-254.
- Tanguy Lucie, 1991, *L'enseignement professionnel en France : des bouviers aux techniciens*, Paris, PUF.
- Terrail Jean-Pierre (dir.), 1997, *La scolarisation de la France : critique de l'état des lieux*, Paris, La Dispute.
- Terrail Jean-Pierre, 2002, *De l'inégalité scolaire*, Paris, La Dispute.
- Van Zanten Agnès, 2001, *L'école de la périphérie*, Paris, PUF.
- Young M. F. D., 1971, *Knowledge and Control: New Directions for the Sociology of Education*, London, Collier-Macmillan.

1.2 - Social

Enseignant responsable : Eric GILLES (eric.gilles@u-pec.fr)

Intervenant : Eric GILLES

9h CM

CONTENU

Les politiques sociales seront interrogées sous trois angles : les institutions publiques, l'économie et la sociologie.

Des institutions européennes, étatiques, locales prennent des décisions en matière sociale. D'autres appliquent ces mesures.

Quelles sont ces institutions ?

Quelles sont les mesures adoptées ?

Les politiques sociales connaissent des problèmes financiers depuis les années 80 (retraites, chômage, etc.).

Quels sont-ils ?

En quoi modifient-ils les politiques sociales ?

Peut-on parler de rationalisation des politiques sociales ?

Différents acteurs participent à ces politiques sociales (législateurs, chefs de service, travailleurs sociaux, bénéficiaires...).

Sont-ils relativement autonomes par rapport aux règles explicites ?

A-t-on un nouveau rapport aux bénéficiaires ?

BIBLIOGRAPHIE

- Dominique Argoud, « La protection sociale en contexte de crise », *Problèmes économiques*, septembre 2015, Paris, La documentation française.
- Isabelle Astier, *Sociologie du social et de l'intervention sociale*, 2010, Paris, Armand Colin.
- Michel Chauvière, *Trop de gestion tue le social*, 2010 (1ère éd. : 2007), Paris, La Découverte.
- Mireille Elbaum, *Économie politique de la protection sociale*, 2011, Paris, PUF.
- Valérie Löchen, *Comprendre les politiques sociales*, 2013, Dunod.
- Marc de Montalembert (dir.), *La protection sociale en France*, 2013, La Documentation française.

ECUE 1.3 Analyse des politiques et des programmes d'organismes internationaux

Enseignant responsable : Pascal LAFONT (pascal.lafont@u-pec.fr)

Intervenants : Marcel PARIAT et Pascal LAFONT

9h CM

CONTENU

Ce cours a pour vocation de présenter les axes des politiques et des programmes internationaux.

Il s'intéresse pour une part aux organismes internationaux dont les missions visent à promouvoir l'éducation et la formation dans le monde, et pour une autre part aux programmes d'études et d'évaluation de portée internationale.

Il a pour objectif de mettre en perspectives les politiques nationales et internationales en privilégiant notamment l'analyse des jeux d'acteurs à ces différents niveaux.

La perspective privilégiée est celle de la lecture sociologique critique des politiques internationales affichées par les organismes et les états.

Qu'entend-t-on par organismes internationaux ?

ONU/PNUD - OMS - OCDE - PISA - UNESCO - Banque Mondiale - OIT/BIT - ONG...

Que recouvrent leurs périmètres d'intervention ?

Analyse critique des politiques de ces organismes.

Les programmes dessinent-ils des politiques ou les politiques invitent-elles à la définition de programmes ?

Quelles cohérences, et quelles spécificités entre ces organismes ?

BIBLIOGRAPHIE

- Brauman, R. (2006). Penser dans l'urgence : parcours critique d'un humanitaire. Paris : Seuil, 272 p.
- Coconnier M.-L. et Pommier B. (2009). L'action humanitaire. Paris : Presses Universitaires de France, 128 p.
- Dioubaté B. (2009). La Banque mondiale et les pays en développement. De l'ajustement structurel à la bonne gouvernance. Paris : L'Harmattan, 264 p.
- Grunewald F. (2005). Bénéficiaires ou partenaires : quels rôles pour les populations dans l'action humanitaire ? Paris : Karthala, 432 p.
- Maurel C. (2015). Histoire des nations unies. Géopolitique, relations internationales, diplomatie, histoire. Paris : L'Harmattan, 346 p.
- Maurel C. (2010). Histoire de l'UNESCO Les trente premières années de 1945 à 1974. Paris : L'Harmattan, 312 p.
- Piveteau, A. et Hugon. (2004). Evaluer les ONG. Paris : Karthala, 384 p.
- Ryfman, P. (2004). Les ONG. Paris : La Découverte, 128 p.
- Stangherlin G. (2005). Les acteurs des ONG : l'engagement pour l'autre lointain. Paris : L'Harmattan, 246 p.
- Zimet J. (2006). Les ONG de nouveaux acteurs pour changer le monde. Paris : Autrement, 2006, 80 p.

ECUE 1.4 Diversité et approches interculturelles

Enseignante responsable : Hakima MOUNIR (amounir@u-pec.fr)

Intervenante : Hakima MOUNIR

9h CM

CONTENU

A la faveur de la mondialisation et de la libre circulation des personnes (mobilité croissante) qui crée une situation de pluralité culturelle, on note un regain d'intérêt pour la problématique du « vivre ensemble ».

La diversité et l'interculturalité sont devenues des enjeux majeurs pour la construction de l'Europe, continent situé au croisement d'une multitude de langues et de cultures.

La prise en compte de cette diversité au sein de la Cité, de l'école et des organisations est devenue indispensable pour envisager l'avenir.

Ce cours permettra de faire un état de la recherche et des pratiques relatives aux contextes interculturels.

Ce sera l'occasion de sensibiliser les étudiants à la thématique de la diversité, de les mettre en capacité de définir et caractériser les situations interculturelles et d'identifier les facteurs propices ou néfastes au développement des relations interculturelles.

Objectif spécifique du cours :

1. Interroger les concepts qui sous-tendent les thématiques de la diversité et d'interculturalité;
2. Comprendre les relations intergroupes et les processus d'intégration (ouverture à la diversité, étude des rapports intergroupes et des caractéristiques socioculturelles des groupes sociaux, conflits), les valeurs liées aux différences ainsi que leur incidence sur la vie en société, sur les activités d'apprentissage, de formation ou de management;
3. Acquérir un savoir-faire en communication interculturelle;
4. Identifier les attitudes favorisant la prise en compte de la diversité et la construction d'une citoyenneté Européenne.

BIBLIOGRAPHIE

- Abdallah-Pretceille M., « Enjeux et traitement de la diversité culturelle à l'école », in Houpert-Merly D. (coord.), 2001.
- Pour une éducation interculturelle. Recherches et pratiques, Séminaire Saint-Denis de la Réunion avril 2000, L'Harmattan, 144 p., p. 13-27.

Modalités d'évaluation de l'UE 1

1ère session - Régime général :

- 1) examen ECUE 1.1 en contrôle continu
- 2) examen ECUE 1.2 : écrit commun de 2 heures avec deux sujets au choix
- 3) examen ECUE 1.3 : en contrôle continu
- 4) examen ECUE 1.4 : dossier thématique écrit en groupe

1ère session - Régime dérogatoire : Prendre contact avec l'enseignant responsable.

- 1) ECUE 1.1 : contrôle continu selon le même mode que le régime général (prendre contact avec M. Argoud).
- 2) ECUE 1.2 : écrit commun de 2 heures avec deux sujets au choix
- 3) ECUE 1.3 : dossier individuel
- 4) ECUE 1.4 : dossier thématique individuel

2ème session - Régime général et dérogatoire : Prendre contact avec l'enseignant responsable dès la publication des résultats.

- 1) examen ECUE 1.1 et 1.2 : écrit commun de 2 heures avec deux sujets au choix
 - 2) examen ECUE 1.3 : dossier individuel
 - 3) examen ECUE 1.4 : dossier thématique individuel
-

UE 2 - PRATIQUES DE LA RECHERCHE I - METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

ECUE 2.1 Méthodologie & ECUE 2.2 Techniques d'enquête

Enseignant responsable : Laurence COSTES (laurence.costes@u-pec.fr)
Intervenant : Laurence COSTES

30 h TD

CONTENU

Cette UE 2 propose une initiation à la méthodologie de recherche et de l'intervention dans le champ de l'insertion et de la formation.

Les objectifs visent à permettre aux étudiant-e-s l'acquisition d'un savoir de base pour élaborer un travail de recherche. Il s'agira de fournir des repères utiles à la construction d'une méthode d'enquête, de comprendre les différentes étapes liées à son élaboration. Cet apprentissage doit aussi apporter aux étudiant-e-s les capacités de pouvoir réaliser, au second semestre un projet de mémoire.

Les apports méthodologiques seront articulés à des études de cas et à l'élaboration d'un projet par petits groupes

Plan de cours :

Introduction : La méthodologie de recherche

I Présentation d'études de cas :

-« Le Suicide » de Emile Durkheim

-« L'amour de l'art, les musées et leur public » de Pierre Bourdieu

II Les étapes et outils de la méthode

-Les étapes de la démarche d'une recherche

La formulation de la question de départ

La construction du modèle d'analyse

-Les principales méthodes de recueil des données

L'entretien

Le questionnaire

Le traitement des données

III Réalisation d'un travail de groupe

BIBLIOGRAPHIE

Bardin, L. 2013. *L'analyse de contenu*. Paris , PUF

Beaud, S., Weber, F. 2010. *Guide de l'enquête de terrain*. Paris, La Découverte

Berthier, N : Les techniques d'enquête en sciences sociales. Ed. Armand Colin, Paris, 2010-2016

Bezille, H., 2013. Du récit de vie au témoignage biographique : quels usages pour quelles formes de recherche en éducation et formation? Dans Dominique Groux (Coord.). *Fabrique de la recherche en éducation*. Paris, L'Harmattan, pp. 135-150.

Durkheim, E., 1988: *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion.

Hess, R., 2010, *La pratique du journal. L'enquête au quotidien*. Paris, Tetraède.

Laplantine, F., 2015. *La description ethnographique*. Paris, Nathan U 128.

Mucchielli, A., 2009. *Dictionnaire des méthodes qualitatives en Sciences humaines*. Paris, Armand Colin.

Peretz, H., 2004. *Les méthodes en sociologie : L'observation*. Paris, La Découverte.

Modalités d'évaluation de l'UE 2 :

1^{er} session - Régime général: contrôle continu écrit, à préciser par l'enseignant

1^{er} session - Régime dérogatoire : écrit à rendre, à préciser par l'enseignant

2^{ième} session - Régime général et dérogatoire : écrit à rendre, à préciser par l'enseignant

UE 3 - LANGAGES ET OUTILS PROFESSIONNELS I

ECUE 3.1 Langues niveau I

Enseignant responsable : Michael BIGAY (michael.bigay@u-pec.fr)

Intervenant : Michael BIGAY

24 h TD

CONTENU

L'enseignement prend appui sur le **CECRL** (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) et vise à développer l'autonomie des étudiants. Les activités langagières suivantes sont donc systématiquement travaillées : **compréhension orale et écrite, expression écrite, expression orale en continu et en interaction.**

L'objectif des cours est de permettre aux étudiants de communiquer dans les situations de la vie quotidienne, de consolider leur autonomie dans les cinq compétences énumérées ci-dessus. Ils ont également pour objectif la compréhension de textes authentiques, l'approfondissement de la connaissance de la culture des pays anglophones, et le perfectionnement de la communication orale et écrite.

Les activités d'usage de la langue s'articulent autour de **thèmes** (entrées culturelles) que chaque enseignant déterminera dans son groupe. Des compétences spécifiques seront travaillées, comme la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation. Les étudiants découvriront également EPREL langues, qui leur permettra de travailler l'anglais en autonomie.

BIBLIOGRAPHIE

- Berland-Delepine *La Grammaire Anglaise de l'Etudiant* Ophrys, 2000
- Jean Rey *Le Mot Et L'Idee Anglais 2* Ophrys, 1991
- www.npr.org
- www.bbc.co.uk/radio4/
- www.nytimes.com
- www.guardian.co.uk
- www.iht.com

Modalités d'évaluation ECUE 3.1 :

Régime général : contrôle continu : travaux écrits et participation orale.

Régime dérogatoire : devoir sur table (2 heures) ; compréhension et expression écrites.

Accompagnement pédagogique : consultation et correction des copies avec l'enseignant correcteur

Rattrapage : devoir sur table (1 heure et demie) ; compréhension et expression écrites.

ECUE 3.2 TICE

Enseignant responsable : Sébastien LACROIX (sebastien.lacroix@u-pec.fr)

Intervenant : Sébastien LACROIX

24 h TD

CONTENU

Ce cours comprendra deux étapes articulées à l'utilisation du traitement de texte et du tableur.

1. Structuration d'un long document à travers l'utilisation des styles et d'une table des matières (traitement texte).
2. Traitement quantitatif de données, existantes ou à créer (tableur et google formulaire)

BIBLIOGRAPHIE

A préciser en séance

Modalités d'évaluation de l'ECUE 3.2 :

1^{er} session - Régime général : contrôle continu écrit

1^{er} session – Régime dérogatoire : Ecrit à rendre

2^{ième} session - Régime général et dérogatoire : Ecrit à rendre

ECUE 3.3 Outils de pré-professionnalisation

Enseignant responsable : Philippe SEMENOWICZ (philippe.semenowicz@u-pec.fr)

Intervenant :

24 h TD

CONTENU

L'objectif de cet enseignement est d'étudier dans le détail les différentes structures du champ de l'insertion : Pôle Emploi, missions locales, agences d'emploi, opérateurs privés de placement, plans locaux d'insertion et d'emploi, structures d'insertion par l'activité économique, Cap emploi etc. Quelles sont les fonctions respectives de chacune de ces structures ? Quelle est la nature des relations qu'elles entretiennent : concurrence, coopération, complémentarité ? Avec quels effets sur les publics accueillis ?

BIBLIOGRAPHIE

BARON C., BOUQUET B., NIVOLLE P. (dir.) (2009), *Les territoires de l'emploi et de l'insertion*, L'Harmattan, Paris.

BERTHET T. (dir.) (2006), *Des emplois près de chez vous ? La territorialisation des politiques d'emploi en questions*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux.

Centre d'études de l'emploi (2016), *Diversité et dynamiques des intermédiaires du marché du travail*, Pôle Emploi, Études et recherches, 7.

FUCHS V. (2011), *Dictionnaire de l'emploi, de l'insertion et de la formation*, Lyon, Editions Chronique sociale.

Modalités d'évaluation de l'ECUE 3.3:

1^{er} session

Régime général : contrôle continu, sous forme d'exposés

Régime dérogatoire : écrit à rendre (prendre contact avec Philippe Semenowicz)

2^{ième} sessions -Rattrapage : écrit à rendre

UE 4 - CONTEXTES ET ENVIRONNEMENTS PROFESSIONNELS

ECUE 4.1 Analyse du travail, des organisations

2 groupes: IF + EIPI (M. DELALOYE), IS + AEP (S. HARRISON)

Enseignant responsable : Maxime DELALOY (maxime.delaloy@u-pec.fr)

Intervenants : Maxime DELALOY et Stuart HARRISON

24h TD

CONTENU

L'objet général de l'ECUE est d'accompagner les étudiants dans l'acquisition et l'utilisation de concepts et de repères méthodologiques permettant d'analyser une situation organisationnelle, à partir de ses aspects formels et informels.

L'observation et l'analyse des aspects informels (comportements individuels et collectifs) permettent notamment de comprendre la nécessité de considérer des organisations dans leurs particularités.

Différentes théories sur le travail et sur l'organisation sont d'abord proposées en montrant leurs principales caractéristiques et leurs limites théoriques : l'approche rationaliste et scientifique ; l'approche psychosociologique.

L'analyse stratégique et systémique des situations organisationnelles, en tant que proposition conceptuelle et méthodologique principale de cet ECUE, représente une possibilité de dépasser certaines de ces limites.

Elle est développée à travers une présentation des concepts et l'étude de cas (exercices d'application).

Différents concepts organisationnels sont exposés (le pouvoir, la rationalité limitée, les représentations collective de la réalité, le changement, le système, le jeu, la stratégie) et la posture intellectuelle de l'observateur est explorée à travers le recueil des données et le raisonnement pratique.

Les approches possibles au changement et à la coopération sont questionnées à travers les cas étudiés, ainsi que des phénomènes rencontrés de manière récurrente dans les organisations (interactions conflictuelles, non-conformité, démotivation, freinage, absentéisme).

L'approche pédagogique vise ainsi à faciliter l'acquisition, à partir de l'étude des cas et accompagné par l'enseignant, d'un cadre méthodologique pour que l'étudiant puisse approfondir sa propre réflexion sur les enjeux de la coopération, pour l'ensemble des membres d'une organisation, et les difficultés rencontrées pour mener à bien un projet ou action collective.

BIBLIOGRAPHIE

- Bernoux P., La sociologie des organisations, Le Seuil, 1985, 365 p.
- Foudriat M., Sociologie des organisations, Pearson, 2005, 340 p.
- Crozier M. et Friedberg E., L'acteur et le système, Le Seuil, 1977, 497 p.
- Friedberg E., Le pouvoir et la règle, Le Seuil, 1993.

Modalités d'évaluation ECUE 4.1

1ère session - Régime général : contrôle continu oral.

1ère session - Régime dérogatoire : écrit, prendre contact avec l'enseignant responsable.

2ème session - Régime général et dérogatoire : écrit, prendre contact avec l'enseignant responsable dès la publication des résultats.

ECUE 4.2 Découverte des milieux professionnels

Enseignant responsable : Philippe SEMENOWICZ (philippe.semenowicz@u-pec.fr)

Intervenants : à définir dans le cadre des « rencontres du mardi »

24 h TD

CONTENUS

Etre capable de se positionner dans le monde du travail et le milieu professionnel, par la découverte des différentes structures composant le champ de l'insertion et de la formation ainsi que par la rencontre de professionnels intervenant dans le cadre des rencontres du mardi 16H45-18H45 (qui sont **obligatoires**).

Modalités d'évaluation :

1^{er} session - Régime général : contrôle continu

Devoir sur table le vendredi 14 décembre 2018, comprenant des questions sur les exposés de l'ECUE 3.3 et les « rencontres du mardi »

1^{er} session - Régime dérogatoire : dossier (prendre contact avec Philippe Semenowicz)

2^{ième} session - Régime général et dérogatoire : dossier

ECUE 5.1 Contextes institutionnels

Enseignant responsable : Danielle LAPORT; Philippe SEMENOWICZ

Intervenant : Danielle LAPORT ; Philippe SEMENOWICZ

18 TD dont 9 h en tronc commun tous les parcours

CONTENUS (Danielle LAPORT)

Ce cours « Socialisation et crise des institutions » doit permettre d'approcher de manière pratique les principales théories qui analysent les mécanismes et dynamiques en lien avec la recherche du lien social, de la cohésion sociale.

La question de l'accès à l'emploi, à travers les dispositifs d'insertion professionnelle, sera utilisée comme support. L'insertion vient questionner le concept de socialisation et invite à se pencher sur le rôle et la place des institutions dans les processus de socialisation.

- Appréhender l'évolution du concept de socialisation
- Aider à mettre en regard les théories à partir du concept de socialisation et à comprendre l'utilité de la théorie
- Clarifier le rôle des institutions dans la société et leur contribution dans les processus de socialisation à la lumière des approches théoriques.

BIBLIOGRAPHIE (Danielle LAPORT)

- LAPORT (D), 2008, Jeunes chômeurs de la Martinique et socialisation. Les dispositifs d'insertion professionnelle, une opportunité pour le changement, Paris, Ed. Publibook.
- LATOUR (B), 2005, Changer de société, refaire de la sociologie, Paris, Ed. La Découverte.
- BLANC (M), 1992, Pour une sociologie de la transaction sociale, Paris, Ed. L'Harmattan.
- CAZENEUVE (J), 1976, Dix grandes notions de la sociologie, Paris, Ed. du Seuil.
- SAINSAULIEU (R), 2001, Des sociétés en mouvement. La ressource des institutions intermédiaires, Paris, Ed. Desclée de Brouwer

CONTENUS (Philippe SEMENOWICZ)

Dans le secteur de la formation et de l'insertion, un grand nombre d'organismes relèvent de ce que l'on appelle l'économie sociale et solidaire (ESS). Ce secteur a été reconnu par les pouvoirs publics via la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014. D'un point de vue scientifique, différents concepts ont été développés pour analyser ce secteur. Nous nous centrerons sur deux d'entre eux qui permettent de mieux comprendre sa spécificité : celui d'entreprise sociale et celui d'utilité sociale.

BIBLIOGRAPHIE (Philippe SEMENOWICZ)

- CATTANI A.D., LAVILLE J.L. (dir.) (2005), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer.
- DEFOURNY J., NYSENS M. (2017), *Economie sociale et solidaire : socioéconomie du 3^{ème} secteur*, De Boeck.

Modalités d'évaluation ECUE 5.1 :

1^{er} session - Régime général : contrôle continu 50% Laport 50% Semenowicz

1^{er} session - Régime dérogatoire : dossier, prendre contact avec Philippe Semenowicz

2^{ième} session - Régime général et dérogatoire : prendre contact avec Philippe Semenowicz pour la remise d'un travail écrit

ECUE 5.2 Séminaire Europe I

Cours commun, parcours « IF », « IS », « AEP », « EPI »

Enseignant responsable : Jérôme MBIATONG (jerome.mbiatong@u-pec.fr)

Intervenants : Jérôme MBIATONG et intervenants extérieurs

18h TD

CONTENU

Le séminaire Europe vise à mettre en dialogue les enjeux européens en matière de développement et d'animation des territoires, d'éducation, de formation, de cohésion sociale et de développement durable avec les savoirs issus de la recherche en sciences de l'éducation et sciences sociales et des expérimentations. La réflexion sera nourrie par des questions de recherche qui investissent les enjeux propres aux politiques sociales, aux politiques éducatives, à la citoyenneté, l'interculturalité et à la mobilité dans l'espace européen. Cette année, l'accent sera mis sur les défis actuels de l'Union Européenne. Nous analyserons leurs impacts aux échelles nationales, régionales et locales. Les interventions souligneront les défis de la démocratie et interrogeront les concepts de la citoyenneté et de l'interculturalité dans l'espace pluriculturel et plurilingue que constitue l'Europe.

BIBLIOGRAPHIE

- Dehousse R. (dir) (2009). Politiques européennes. Paris : Presses de Sciences Po
- Moreau Defarges, P. (2005). Les institutions européennes. Paris : Armand Colin
- Luciano R. (2017). Transférabilité des savoirs et des compétences dans la formation et la mobilité professionnelle des éducateurs spécialisés dans l'espace européen. Étude comparative entre l'Italie et la France. Education. Université Côte d'Azur, 2017.
- Perrin, P. (2006). « Réplication des institutions et convergence des territoires », Revue d'Économie Régionale & Urbaine 2006/2 (juillet), p. 281-301.
- Rostane M. (à paraître). L'Union européenne ou les paradoxes d'une identité malheureuse. Revue de l'Union Européenne, Dalloz éditions.
- Swanie P. (2016). Mobilités intra-européennes, quel accueil pour les indigents?: Roms roumains en France. Savoir / Agir , Editions du Croquant, 2016, Accueillir les migrants, pp.53-59.

Modalités d'évaluation de l'ECUE 5.2

1ère Session - Régime général : Rédaction d'un dossier collectif à partir d'une étude de cas.

1ère Session - Régime dérogatoire : Rédaction d'un dossier individuel à partir d'une étude de cas ou à partir d'une étude bibliographique (choisi par l'évaluateur).

2ème session - Régime général et dérogatoire : Les étudiants rendent un dossier individuel à partir de leur terrain. Les dossiers devront être rendus après le 1^{er} jury

Accompagnement pédagogique : Après la proclamation des résultats une séance est prévue pour rendre les dossiers et les commenter

UE 6 - SEMINAIRE DE PRE-SPECIALISATION

ECUE 6.1 Séminaire « Insertion formation »

Enseignant responsable : Philippe SEMENOWICZ (philippe.semenowicz@u-pec.fr)

Intervenants : voir programme ci-dessous

60 h TD

CONTENU

L'objet de cette ECUE est de permettre aux étudiants de maîtriser l'environnement complexe de la formation et de l'insertion, par le repérage des différentes structures, mesures et dispositifs. Cette ECUE fait intervenir des professionnels issus de diverses organisations du champ de l'insertion et de la formation ainsi que des universitaires ayant mené des recherches spécialisées sur ce domaine. Le détail des interventions est présenté ci-dessous.

L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Intervenants : Philippe SEMENOWICZ (UPEC),
Bruno GARCIA (Fédération des entreprises
d'insertion d'Ile-de-France), Christophe JAUNET
(UPEC)

Nombre d'heures : 12 h TD

Contenu :

Les objectifs de ces deux journées sont les suivants :

- Présenter le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) dans ses multiples composantes et dans son histoire
- Appréhender au travers des travaux académiques sur l'IAE les controverses suscitées par ce secteur
- Dresser un panorama du secteur de l'IAE en Ile-de-France

Bibliographie :

GARDIN L., LAVILLE J.L., NYSSSENS M. (2012), *Entreprise sociale et insertion*, Paris, Desclée De Brouwer.

LAZUECH G. (2005), *Sortir du chômage, retrouver un emploi*, Paris, L'Harmattan.

SEMENOWICZ P. (2017), *Collaborer pour insérer ? Les partenariats sociaux dans l'insertion par l'activité économique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

LES RAPPORTS ENTRE

TRAVAIL, ACTIVITE ET CONSTRUCTION DE L'EXPERIENCE

Intervenant : Joris THIEVENAZ (UPEC)

Nombre d'heures : 12 h TD

Résumé :

Ce cours propose d'aborder une question éminemment classique et pourtant toujours ouverte, qui est celle des processus et des moyens par lesquels se construit progressivement l'expérience. Il s'agit plus particulièrement d'interroger ce phénomène dans le champ du travail et des activités professionnelles. En formation des adultes, la thématique de l'expérience est incontournable. Elle se traduit par des questions auxquelles il est difficile de répondre d'une façon générale : Comment l'expérience se construit-elle ? Est-il possible de la capitaliser ? Peut-on la transmettre ? Quels sont les facteurs environnementaux qui l'encouragent ou au contraire l'inhibent ? Quels espaces d'activités sont désignés lorsqu'on souhaite la valider ou la faire reconnaître ? Etc. A la croisée des enjeux professionnels et scientifiques, de telles questions sont à replacer dans les enjeux sociaux de l'époque et c'est précisément à quoi cet enseignement est consacré.

Objectifs :

A l'issue de ce cours, les apprenants seront capables :

- De définir les différentes dimensions auxquelles renvoie le concept d'expérience.
- De situer les processus, situations et activités qui participent au développement de l'expérience chez le sujet adulte en situation professionnelle.

Bibliographie indicative :

Barbier, J-M., Thievenaz, J. (2013). Le travail de l'expérience. Paris : L'Harmattan.

Thievenaz, J. & Mayen, P. (2017). (Re)découvrir John Dewey : quelle actualité en formation des adultes ? Questions Vives- Recherches en éducation, n°27.

<https://journals.openedition.org/questionsvives/2038>

Thievenaz, J. (2017). De l'étonnement à l'apprentissage. Louvain-la-Neuve : De Boeck.

LA COMPLEMENTARITE DES STRUCTURES LOCALES D'INSERTION

MISSIONS LOCALES, PLIE, MAISONS DE L'EMPLOI

Intervenant : Rodolphe CERCEAU (MEI-MVS)

Nombre d'heures : 6 h TD

Contenu :

Depuis plus de 30 ans maintenant, le législateur a créé des structures dont l'objet relève des problématiques d'insertion à la fois sociale et professionnelle. En premier lieu les missions locales puis les plans locaux pour l'insertion et l'emploi et pour finir, plus récemment, par les maisons de l'emploi. Quoique chacune de ces structures vise un public spécifique et des missions contractuelles, force est de constater au fur et à mesure du temps que la raréfaction de la finance publique conduit à une dynamique de rationalisation, d'optimisation par la mutualisation. Au travers d'un exemple, celui de Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine (MEI-MVS), vous comprendrez la logique de cette évolution. Ce sera également l'occasion d'un peu de prospective quant aux évolutions futures.

Bibliographie :

Textes fondateurs de ces 3 activités : la Charte des missions locales et les différents Protocoles qui ont suivi, le cahier des charges des maisons de l'emploi et la circulaire qui régit la mise en œuvre et le fonctionnement des plans locaux pour l'insertion et l'emploi. Tous ces documents sont consultables sur le Net.

LE TRAVAIL TEMPORAIRE / LES STAGES

Intervenant : Dominique GLAYMANN (Université d'Evry Val d'Essonne)

Nombre d'heures : 6 h TD

Le travail temporaire (Dominique Glaymann ; dominique.glaymann@univ-evry.fr)

Le travail temporaire ou en intérim est une forme particulière d'emploi salarié (notamment marqué par une disjonction entre la relation d'emploi et la relation de travail) qui a connu un essor quantitatif très important au cours des 40 dernières années et un élargissement significatif des fonctions qu'il remplit au sein du système d'emploi lui-même en mutation. Désormais, il y a chaque 550 000 à 750 000 emplois intérimaires en équivalents temps plein sur lesquels passent environ 2 millions de salariés.

Cette forme d'emploi intermittente et incertain, donc précaire, concerne principalement des jeunes (en 2013, 24,8% des intérimaires avaient moins de 25 ans et 44,6% moins de 30 ans) et des postes non ou peu qualifiés (ce qui implique parfois du déclassement pour ceux qui exercent les missions).

Il est à la fois intéressant de comprendre comment cet essor s'est produit, d'analyser sa place au sein des transformations du système d'emploi et de son fonctionnement et d'étudier les effets que cela produit sur les salariés concernés, et en particulier les effets sur la socialisation professionnelle et la construction identitaire des jeunes salariés débutant leur vie active par des passages récurrents par l'intérim et plus largement l'emploi précaire.

Éléments de bibliographie

R. Belkacem, C. Kornig, F. Michon (Dir.). (2011). *Visages de l'intérim en France et dans le monde*. L'Harmattan

D. Glaymann (2007). *L'intérim*. La Découverte, Repères.

D. Glaymann (2008). « Pourquoi et pour quoi devient-on intérimaire ? ». *Travail et emploi*. 114 (33-43).

Prisme. (2014). *Rapport économique et social 2013*. En ligne : <http://www.prismemploi.eu>

Les stages (Dominique Glaymann ; dominique.glaymann@univ-evry.fr)

Dispositif pédagogique ancien dans la formation à certains métiers (médecins ou ingénieurs), le stage s'est très fortement répandu dans des cursus très divers. Nous nous centrerons ici sur les stages dans les formations post-bac en constatant un essaimage très important notamment à l'université depuis les 1980-90. Cette évolution s'inscrit dans un contexte marqué par la massification de l'accès au baccalauréat et à l'enseignement supérieur, l'installation dans un chômage de masse qui atteint notamment les jeunes y compris diplômés et par une demande sociale et politique de professionnalisation des études et de préparation à l'insertion professionnelle. La loi LRU votée en 2007 a ainsi fait de la préparation à l'orientation et à l'insertion une mission explicite de l'enseignement supérieur.

Nous aborderons plusieurs questions : quels sont les objectifs précis assignés à ces stages ? Quels sont leurs effets observables ? Dans quelle mesure contribuent-ils à l'insertion professionnelle des jeunes, ou plus justement à la stabilisation professionnelle des débutants ?

Éléments de bibliographie

V. de Briant, D. Glaymann (Dir.). (2013). *Le stage. Formation ou exploitation ?* Presses Universitaires de Rennes

D. Glaymann (2015). « Quels sont les effets de l'inflation des stages dans l'enseignement supérieur ? ». *Formation emploi*. 129 (5-22).

J.-B. Prévost (2012). « L'emploi des jeunes ». *Avis du CESE*. En ligne : www.lecese.fr/

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Intervenant : François de MAILLARD (UNIRH 75)

Nombre d'heures : 6 h TD

Programme :

Les personnes et le handicap

Définitions et représentations ; Déficiences et contre-indications ; Données sur les travailleurs handicapés ; Titres de bénéficiaires ; Cas pratiques.

Les acteurs de l'emploi

Acteurs Institutionnels et opérateurs de l'emploi ; Secteur protégé et adapté ; Mesures pour l'emploi ; Cas pratiques.

Les entreprises et le handicap

Loi de 2005 et modalités de réponses ; Contribution : règle de calcul ; Entreprise : situation et stratégie ; Partenaires des politiques d'emploi ; Cas pratiques.

Bibliographie :

Le handicap invisible : Henri Rubinstein

L'emploi des personnes handicapées – la documentation française

Le handicap en entreprise : Contrainte ou opportunité ? – Guy Tisserant

Les personnes en situation de handicap : Claude Hammonet

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PROFESSIONNELS

LE METIER DE CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE : L'ENTRETIEN ET LES ATELIERS

Intervenant : Amandine Faucher (IFOCOOP)

Nombre d'heures : 3 h TD

Résumé/objectif :

Comprendre le processus d'accueil pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé

Contenu du cours :

- L'information et l'orientation d'une personne ou d'un groupe vers des ressources
- L'entretien, analyse de la demande et identification des besoins de la personne
- Les outils du conseiller en insertion

Bibliographie :

Roger Mucchielli, L'entretien de face à face : Dans la relation d'aide, EditionESF

Jean Guichard , Orientation et insertion professionnelle - 75 concepts clés Broché – 24 janvier 2007

LA PLACE DE L'ENTREPRISE DANS UN CONTEXTE DE PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

Intervenant : Amandine Faucher (IFOCOOP)

Nombre d'heures : 3 h TD

Résumé/objectif :

Comprendre les étapes de la mise en œuvre d'une procédure dans le cadre du licenciement économique

Contenu du cours :

- Le cadre légal « Le projet de loi El Khomri »
- Le Plan de sauvegarde de l'emploi : Congé de reclassement , Contrat de sécurisation professionnelle
- Etude de cas travail de groupe

Bibliographie :

Sylvain Niel , Le licenciement économique, Edition Eyrolles

L'URGENCE SOCIALE

Intervenant : Matthieu Le Charpentier

Nombre d'heures : 6h TD

Contenu

Qui sont les publics à la rue aujourd'hui ? Quelles difficultés les personnes à la rue peuvent-elles rencontrer ? Quelles sont les réponses des politiques publiques ? Comment les acteurs sont-ils organisés pour répondre aux besoins d'un public de plus en plus nombreux dormant à la rue ? Quelles sont les limites du dispositif ?

L'objectif de ce module est de transmettre quelques clés de compréhension de la situation des personnes à la rue et du dispositif organisé pour leur proposer des solutions.

Bibliographie

Les naufragés de Patrick Declerk.

La grande exclusion : L'urgence sociale, symptôme et thérapeutique de Xavier Emmanuelli.
Beaucoup d'informations sur les sites suivant :

<http://www.federationsolidarite.org/>

<http://www.fondation-abbe-pierre.fr/> (notamment le rapport annuel de la fondation).

LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

Intervenants : Philippe Semenowicz (UPEC) /
Bénédicte Garnier (Défi Métiers)

Nombre d'heures : 3 h TD

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018 est présentée par la ministre du travail comme un « big bang ». Elle modifie effectivement considérablement l'organisation du champ de la formation professionnelle et de l'apprentissage. L'objectif de cette séance est de présenter la philosophie générale de la loi, les transformations opérées en matière de financement et de répartition des compétences entre les différents acteurs ainsi que ses enjeux.

FORMATION PAR L'ALTERNANCE, APPRENTISSAGE ET PROFESSIONNALISATION

Intervenant : Karine HEUDRE (GEIQ IDF)

Nombre d'heures : 3 h TD

Matin

1/ Histoire de l'apprentissage et des contrats en alternance

2/ Qu'est-ce que la professionnalisation ?

3/ Caractéristiques des différents contrats en alternance

4/ les différents acteurs

5/ Moyens et leviers de développement de l'alternance

6/ Les enjeux de l'alternance pour le public en insertion

Après-midi

1/ Les GEIQ

2/ Différents cas pratiques :

- Choisir le dispositif adapté à différents type de public
- Montage d'un parcours qualifiant en alternance
- Echanger avec les entreprises et évaluer leurs besoins

ECUE 6.2 Séminaire de recherche et à caractère professionnel

Enseignant responsable : Philippe SEMENOWICZ (philippe.semenowicz@u-pec.fr)

Intervenant : Philippe SEMENOWICZ, ONG Enactus France

24 TD

CONTENU

Conformément à l'orientation du Master qui vise à former les étudiants à la conduite de projet, la promotion du parcours « insertion-formation » participera au programme coordonné par l'ONG Enactus France. Il s'agit pour les étudiants de conduire un projet relatif à la formation ou à l'insertion, dans ses étapes successives : définition du projet, étude de faisabilité, phasage de la réalisation, recherche de partenaires, mise en œuvre effective, évaluation etc. Ce projet pourra être présenté à la compétition nationale organisée par l'ONG Enactus France qui réunit l'ensemble des équipes Enactus existantes sur le territoire national, qu'elles émanent de grandes écoles ou d'Universités.

BIBLIOGRAPHIE

De nombreuses informations sont disponibles en ligne sur le site de l'ONG Enactus France : <http://enactus.fr/>

Des outils méthodologiques seront communiqués en cours de séance.

Modalités d'évaluation de l'UE 6 :

1ere Session - Régime général : contrôle continu

1ere Session - Régime dérogatoire : dossier (prendre contact avec Philippe Semenowicz)

2ième session - Régime général et dérogatoire dossier

ECUE 7.1 Etude de terrain

Enseignant responsable : Christophe JAUNET (christophe.jaunet@u-pec.fr)

Intervenant : Christophe JAUNET

54 h TD

CONTENU

Le stage, d'une durée de 8 semaines, fait intégralement partie de la formation. Par conséquent il est à réaliser dans un établissement du champ professionnel couvert par le parcours, à savoir celui de l'insertion et de la formation. Sans être limitatif, on peut ainsi mentionner : Pôle Emploi, entreprises de travail temporaire, cabinets de recrutement, missions locales, plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), maisons de l'emploi, Cap emploi, structures d'insertion par l'activité économique, centres de formation, services formation et ressources humaines des entreprises, GRETA, AFPA etc.

Le stage de 1^{ère} année de Master ne consiste pas en une simple observation. Le stagiaire doit se voir confier la réalisation d'une mission ou d'une activité. L'objectif est que l'étudiant puisse se positionner dans un projet, un métier, approfondisse un domaine, enrichisse ses compétences etc. Il importe qu'il y ait un retour sur expérience de sa part qui lui permette d'enrichir son portefeuille de compétences. Dans ce cadre un suivi est demandé au tuteur sur le lieu de stage avec un objectif axé sur l'observation, l'apprentissage de compétences, l'évaluation de l'étudiant en situation de travail à travers la réalisation des missions et des activités confiées. L'évaluation du stage s'effectue de manière double via deux fiches, l'une remplie par la structure, l'autre par le stagiaire.

Avant signature de la convention, le stage fait l'objet d'une lettre de mission qui comprend a minima les éléments suivants :

- Nom de la structure
- Nom et qualité du tuteur
- Dates du stage
- Mission principale
- Missions secondaires (facultatif)
- Modes de prise en charge financière (facultatif)

L'engagement suivant doit être mentionné en conclusion de la lettre de mission :

« Le tuteur s'engage à suivre l'étudiant(e) durant son stage et à l'accompagner dans la préparation de sa note de problématique. Le tuteur s'engage par ailleurs à participer, au côté d'un enseignant, à la soutenance orale de la note de problématique à l'Université Paris Est Créteil Val de Marne, immeuble La Pyramide, 80 avenue du Général de Gaulle à Créteil. »

Cette lettre de mission constitue la base sur laquelle le stage sera ou non accepté. La validation par l'enseignant responsable de l'accompagnement à la recherche de stage constitue un préalable à l'établissement de la convention.

ECUE 7.2 Note de problématique

Enseignant responsable : Philippe SEMENOWICZ (philippe.semenowicz@u-pec.fr)

Intervenants : A déterminer

54 h TD

CONTENU

Lors du stage l'étudiant est évalué à travers deux fonctions :

- celle de stagiaire avec des missions attendues par la structure qui l'accueille (ECUE 6.1-a) et -celle d'étudiant « chercheur » observant et analysant une réalité sociale (son lieu de stage) qu'il traduit dans la note de problématique
- Ce premier travail exploratoire d'environ 20 à 30 pages n'est pas un rapport de stage.
- Ce qui importe ici c'est bien le cheminement dans l'observation de la réalité du terrain. La première lecture fait place progressivement à un regard distancié grâce à une méthodologie exploratoire enrichie et éclairée de lectures ainsi l'étudiant arrive à un questionnement problématisé. L'objectif est de privilégier la construction d'une problématique dans la perspective d'un approfondissement au cours du Master 2 sur le même site ou sur un autre.
- De fait cet écrit pose le cadre de l'étude, pour traiter des méthodologies exploratoires employées, s'appuyer sur l'analyse des données replacées dans un contexte théoriques (concepts clés définis avec des références bibliographiques).
- En dernier lieu l'étudiant est donc à même de poser des hypothèses de recherche réalistes. En résumé, cet écrit présente une question de recherche affinée, une bibliographie adaptée, un dispositif de recueil des données et un premier traitement.

L'exercice n'est pas aisé car l'étudiant est relativement pris par sa ou ses missions de stage et il est généralement mal à l'aise avec la méthodologie de recherche (et en particulier avec la notion de problématique...).

L'objectif est, d'une part, de laisser du temps à l'étudiant pour lire des ouvrages et des articles théoriques et d'autre part, de l'inciter à être synthétique et rigoureux dans son style écrit.

Un accompagnement par petits groupes est assuré par chaque enseignant référent pour aider l'étudiant à construire sa note de problématique (4 TD de 3H). **Ces séances obligatoires sont planifiées par l'enseignant référent.**

Consignes formelles pour la note de problématique

Le corps du texte : La police de caractère utilisée pour le texte courant est le Times (ou Times new roman) en corps 12. Les paragraphes sont justifiés. L'interligne est de 1,5. Les notes de bas de page sont en corps 10, interligne 1. Les marges du document sont de 3,5 cm à gauche et 2,5 cm à droite, en haut et en bas.

Les majuscules : Les organismes d'État ne prennent pas de majuscules au premier nom, mais seulement au terme de spécification qui joue le rôle d'un nom propre. Exemples : le secrétariat d'État, le ministère de l'Éducation. Les noms des organismes uniques sont de véritables noms propres : le premier mot nécessaire à l'identification portera une majuscule, ainsi que l'adjectif qui le précède.

Exemples : le Conseil d'État, la Commission européenne, les Nations unies. En revanche, des organismes qui ne sont pas uniques sont, de fait, des noms communs sans majuscules. Exemple : la mission locale d'Orléans. De même, les mois de l'année sont des noms communs qui ne prennent donc pas de majuscules.

Le sommaire (ou table des matières) : Il en faut un au début ou en fin de rapport ; ce qui nécessite de paginer le rapport. Par ailleurs, il est préférable de trouver des titres de chapitres qui soient explicites, plutôt que « passe-partout ». Chaque titre et sous-titre doit être référencé selon l'une de ces normes :

- 1., 2., 3. puis 1.1, 1.2, puis 1.1.1, 1.1.2, etc.
- I., II., III., IV. puis A., B., C., puis 1., 2., 3., puis a., b., c.

Les citations : Plutôt que paraphraser un auteur ou un document, il est préférable de faire une citation entre guillemets et il est impératif d'en mentionner l'origine. Pour cela, il convient d'utiliser les guillemets à la française (« ... »). Les guillemets à l'anglaise ("...") ne s'utilisent qu'à l'intérieur d'un passage déjà entre guillemets. En cas de modification d'une citation (suppression, adjonction...), il faut le signaler par des crochets droits [...].

La ponctuation : Il existe des règles typographiques précises qui font que seules les ponctuations à deux signes impliquent un espace avant et après.

Les abréviations : Elles sont à utiliser avec parcimonie. Rappelons que l'abréviation de Monsieur est M. (et non Mr.), et de Madame : Mme (et non Mrs.).

Les sigles : Lorsqu'ils sont utilisés pour la première fois, leur signification doit être explicitée. Par ailleurs, il convient d'insérer en fin de rapport une page rappelant tous les sigles utilisés.

Les chiffres : Il vaut mieux les écrire en lettres. Exemple : vingt étudiants et non 20 étudiants. Pour les siècles, on écrit : XX^e siècle (et non 20^e siècle). Pour les années, on écrit par exemple les années quatre-vingt ou les « années 1980 » (et non les « années 80 »).

L'italique : Tous les mots d'une langue autre que le français sont mis en italiques (sine qua non, a priori...).

On écrit « **etc.** » ou « ... » (mais pas « etc... »).

Bibliographie :

Citer ses sources : Globalement, rappelons la règle qui veut qu'un travail scientifique ne prenne appui que sur des éléments dont on connaît la source. Par conséquent, toute affirmation doit être étayée en précisant l'origine (exemples : document interne, ouvrage, article de revue, page internet, bulletin de l'association, interview que vous avez réalisée...). Il ne faut pas hésiter à recourir aux notes de bas de page.

Plagiat :

Reprendre un passage de texte sans citer sa source est un plagiat. Plagier signifie « copier un auteur en s'attribuant indûment des passages de son oeuvre » (Le petit Robert, 2009). C'est un manquement grave à l'éthique universitaire. D'un point de vue juridique, c'est une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, il peut être assimilé à un délit de contrefaçon. C'est aussi une faute disciplinaire, susceptible d'entraîner une sanction.

Pour plus d'information sur le plagiat et les manières d'y remédier, consulter :

<<http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>>.

Notes de bas de page : Lorsqu'un ouvrage ou un article est cité ou mentionné, il faut insérer une note de bas de page indiquant :

- à la première apparition la référence complète et la page de la citation,
- si deux notes consécutives sont identiques mentionner : *Ibid.* [en italique], + la page [si elle est différente de la note précédente].
- si elles sont séparées par une ou plusieurs notes mettre : Geay B., 2003, op. cit., p. 23.

« Cité par » : Lorsque l'on veut citer un passage et que l'on n'a pas accès à la source originale, il faut mentionner les deux références (la source originale et celle dans laquelle on a trouvé le passage) en indiquant « cité par » :

Supiot A., 1995, « L'avenir d'un vieux couple : travail et sécurité sociale », *Droit social*, n° 9-10, sept.-oct., p. 830, cité par Castel R., 2009, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, p. 87.

Normes :

Il faut placer une section bibliographie en fin de mémoire. Celle-ci comprend l'ensemble des références citées dans le texte classées par ordre alphabétique d'auteur. Les références sont présentées selon le modèle suivant (faire attention à la ponctuation et à ne pas oublier les majuscules).

Pour un ouvrage : Auteur Initiale du prénom. [l'initiale étant une abréviation, toujours mettre un point], année, Titre [en italique], Ville, éditeur.

Beaud S., Pialoux M., 2003, *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard.

Pour un ouvrage collectif : Ajouter (dir.) après le nom de l'auteur.

Bourdieu P. (dir.), 1993, La misère du monde, Paris, Seuil.

Pour un chapitre d'un ouvrage collectif : Auteur Initiale du prénom, année, « Titre du chapitre » [entre guillemets], in [en italique] Auteur Initiale du prénom. (dir.), Titre de l'ouvrage [en italique], Ville, éditeur, p. n° 1re page-n° dernière page.

Millet M., Thin D., 2007, « L'école au coeur de la question sociale. Entre altération des solidarités sociales et nouvelles affectations institutionnelles », in Paugam S. (dir.), Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales, Paris, PUF, p. 687-703.

Pour un article de revue : C'est le nom de la revue qui est en italique (le titre de l'article étant entre guillemets) :

Geay B., 2003, « La déscolarisation en France : l'invention d'un problème social ? », Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, n° 2, 2003, p. 21-42.

Pour une page de site internet : Attention, les articles de certaines revues sont disponibles sur internet sous format pdf mais il faut les citer comme s'ils avaient été consultés en version papier. Lorsqu'ils sont exclusivement en ligne, mettre l'adresse complète de la page (et non du site) entre les signes < et >.

Mucchielli L., 2007, « Entre politique sécuritaire et délinquance d'exclusion : le malaise de la prévention spécialisée », Socio-logos, n° 2, En ligne : <<http://socio-logos.revues.org/document79.html>>, Consulté le 12 mars 2010.

Quand les informations sur l'auteur et/ou la date du texte sont absentes :

Anonyme, sans date, « La pauvreté augmente à nouveau », Observatoire des inégalités, En ligne : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article1216&id_mot=30>, consulté le 12 mars 2010.

»

SOUTENANCE ORALE

Résumé/Objectif :

Cette note de problématique fait l'objet d'une soutenance orale en fin d'année d'une quarantaine de minutes. Le jury est composé de l'enseignant référent pendant le stage, du tuteur ou d'un représentant de la structure d'accueil.

Au cours de cette soutenance, l'étudiant dispose d'une dizaine de minutes pendant lesquelles il synthétise les points importants de son écrit. Il traite d'une question qu'il a choisi d'approfondir, ou de développer à l'oral tel que des éléments

d'argumentation concernant certains points peu ou pas assez exploités lors de l'écrit.

L'étudiant doit être aussi capable d'analyser son écrit avec du recul.

Suite à cette présentation, les deux membres du jury prennent la parole (20 minutes) pour réfléchir avec l'étudiant, l'amener à approfondir certains aspects théoriques et réfléchir à la mise en perspective (enseignants de la formation) et pratiques (tuteurs). L'étudiant est également invité à réfléchir sur les compétences mis en oeuvre lors du stage à partir du document d'évaluation rendu par le tuteur.

BIBLIOGRAPHIE

Modalités d'évaluation de l'UE 7 :

1^{er} session - Régime général : A l'issue d'une soutenance orale en présence du tuteur, deux notes seront attribuées à l'étudiant : une note « professionnelle », basée sur le stage et l'oral, et une note « académique », basée sur l'écrit de la note de problématique.

1^{er} session – régime dérogatoire : A l'issue d'une soutenance orale en présence du tuteur, deux notes seront attribuées à l'étudiant : une note « professionnelle », basée sur le stage et l'oral, et une note « académique », basée sur l'écrit de la note de problématique.

2^{ème} session - régime général et dérogatoire : A l'issue d'une soutenance orale en présence du tuteur, deux notes seront attribuées à l'étudiant : une note « professionnelle », basée sur le stage et l'oral, et une note « académique », basée sur l'écrit de la note de problématique.